



Procédure judiciaire sur mon bien dont je n'ai pas eu connaissance

Par **Thibault83**, le **22/12/2009** à **12:47**

Bonjour,

c'est un peu par hasard que j'ai appris qu'il y avait eu une procédure judiciaire sur ma maison de village.

Je suis propriétaire depuis 3 ans d'une maison de village dans un village du Var et suite à un petit dégât des eaux dans ma cave (canalisation d'un voisin qui a cédé), un expert mandaté par mon assureur est passé chez moi ce matin.

En arrivant, il me dit qu'il connaît déjà ma maison pour y avoir fait une expertise et une réunion dans le cadre d'une expertise judiciaire (il y a quelques années, suite aux démarches de l'ancien propriétaire pour des problèmes d'humidité).

Quelle ne fut pas ma surprise...!

L'ancien propriétaire ne m'a jamais évoqué ces démarches et procédures avant la signature de l'acte notarial de vente du bien.

Je pensais rénover cette pièce (environ 25m²), comme me l'avait fait miroiter l'agence immobilière qui m'a vendu ce bien, mais à l'évidence c'est impossible.

Ai-je un recours selon vous?

Comment connaître exactement la procédure engagée par l'ancien proprio et leur état d'avancement?

Si vous pouvez m'en dire plus.

Merci à vous qui passez sur mon post.

Thibault